

**Famille PEYROMAURE DEBORD BROCA**  
**« LOUKINOU »**  
**Quartier du Béal**  
**26 770 Taulignan**

à **Monsieur le Préfet du Vaucluse**  
**PREFECTURE d 'Avignon**  
**Place Pialat**  
**84 000 Avignon**

Copie : ADPEG

Taulignan, le 30 juillet 2003

OBJET : Projet de réalisation d'un **centre d'enfouissement de déchets** sur la commune de Valréas au lieu dit « **Barriol** »

REFERENCE : Dossier technique /Analyse de l'état initial / milieu humain / étude d'impact avril 2003 / page 131.

Monsieur le Préfet,

Nous sommes très surpris de lire dans la documentation technique relative au projet cité en objet, le descriptif suivant à propos des habitations existantes dans l'environnement proche du site choisi.

*Zones d'habitats diffus : L 'habitat diffus se présente principalement sous la forme de fermes éparses prenant des noms de lieu-dit. Dans la ferme, le logis est souvent réduit à l'essentiel. Les autres espaces, destinés aux animaux et aux remises, sont beaucoup plus importants. Les dépendances abritent en général la bergerie, l'écurie et l'étable, souvent dans un même volume. Le cochonnier, le clapier, le poulailler occupent un bâtiment séparé, soit accolé, soit isolé. Ces fermes constituent de véritables ensembles, construits dès le XVIIème siècle. Les zones proches du futur site d'implantation sont situées sur les communes de Valréas et de Taulignan.*

Notre propriété se situe à quelques 200 mètres au dessus de la battisse du Béal, et à 650 mètres environ à vol d'oiseau, face au lieu dit de « Barriol ».

Nous avons acheté cette propriété en 1966. Nous n'avons jamais eu le plaisir d'avoir pour voisins des bergers ni des fermiers en activité, ou en retraite. L'article cité ci-dessus doit donc dater d'une autre époque, plus que révolue à ce jour.

Ce qui est vrai c'est que le quartier où nous avons notre maison s'est développé de manière importante par la rénovation d'anciennes maisons comme la notre, ainsi que celle de Madame et Monsieur Gaereminck, et surtout par la construction de résidences principales comme celles des familles Lagorce, Lalive et De Stopeler qui résident à l'année en qualité de propriétaires sans compter un cabanon loué à l'année.

L'ensemble de ces habitations sont situées dans un rayon de 200 mètres environ l'une de l'autre, et ne prennent pas en compte les autres habitations situées dans un rayon plus large...et plus proche encore du projet cité en objet, comme le Domaine Faujas récemment rénové en appartements, la battisse du Béal occupée à l'année par de très nombreuses personnes (sans doute une vingtaine), ou encore les maisons individuelles récentes ou anciennes, qui croyez le M. Le Préfet, n'ont rien de « bergeries » ou de « cochonniers ».

Par conséquent, l'ensemble de ces informations étant vérifiables sur place par vous-même ou vos collaborateurs, nous vous alertons sur l'inexactitude des pièces fournies au dossier et de leur caractère mensonger afin que votre décision sur ce projet soit prise en **parfaite connaissance de cause**.

Bien évidemment, nous vous faisons part de notre farouche opposition à ce projet.

En espérant vous avoir donné quelques éclairages, recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

MME Annette PEYROMAURE DEBORD BROCA  
MME Nadine PEYROMAURE DEBORD BROCA  
M. Patrick PEYROMAURE DEBORD BROCA  
M. Jean Lou PEYROMAURE DEBORD BROCA  
Mlle Myriam PEYRIOMAURE DEBORD BROCA  
M. Eric PEYROMAURE DEBORD BROCA